

Canapés et armoires se recyclent

Le Syndicat de collecte et traitement des ordures ménagères de la région de Beaupréau (Sirdomdi) vient d'installer des bennes destinées à récupérer le mobilier dans les déchetteries. Objectif : recycler plus.

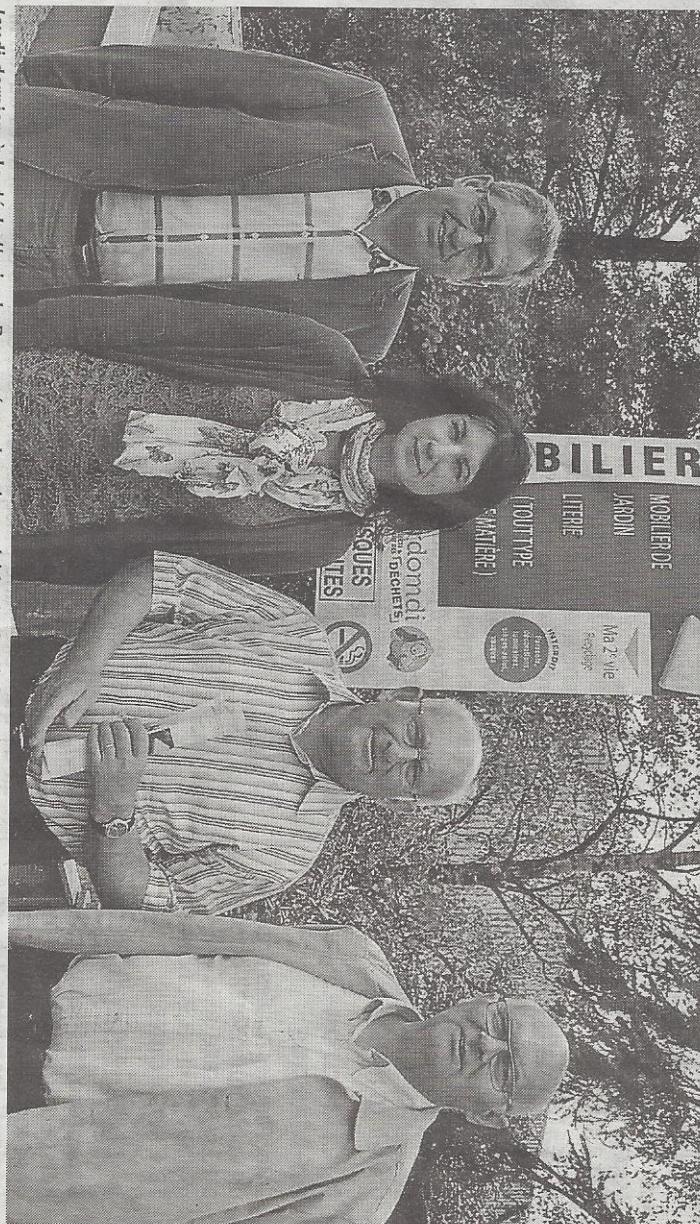
Chaque année, 1 700 000 tonnes de déchets d'éléments d'aménagement sont produites en France. Une famille de quatre personnes jette près de 100 kg de mobilier par an. 55 % sont enfouis, seuls 23 % sont recyclés. C'est pourquoi le Sirdomdi vient de mettre en place des bennes destinées au mobilier dans les déchetteries.

Pascaline Bouquet, chargée des déchetteries, explique : « L'Eco-mobilier, éco-organisme agréé par l'Etat en décembre 2012, est en charge d'organiser la collecte des déchets avec pour objectif d'atteindre, d'ici 2017, un pourcentage de 45 % de déchets recyclés. C'est dans ce but que l'Eco-mobilier a mis en place une éco-participation sur l'achat de mobilier depuis le 1er mai 2013. Désormais, lorsque le consommateur achète un meuble, il participe au coût de son élimination. En septembre dernier, le Sirdomdi a signé un contrat territorial de collecte du mobilier avec cet organisme. »

Les matelas recyclés par une entreprise de Mortagne

Depuis le 1^{er} octobre, des bennes

destinées au mobilier ont donc été installées dans les 15 déchetteries du territoire. Elles sont destinées à recevoir tous les meubles usagés (tables, matelas, chaises, canapés, armoires...). Un nouveau mode de tri est donc effectué, en fonction du type de déchets et non de la matière, comme cela se fait habituellement pour les autres filières en déchetterie.



Jeudi dernier, à la déchetterie de Beaupréau : les vice-présidents du Sirdomdi Remi Albert, Pierre Malinge, Joseph Lorre et Pascaline Bouquet du Sirdomdi étaient présents pour présenter ce nouveau mode de tri.

Toutefois, le Sirdomdi rappelle qu'il est recommandé de déposer le mobilier en bon état en priorité auprès des associations locales, telles que l'Ecocyclerie des Mauges, en vue de son réemploi.

Le Sirdomdi rappelle : « Avec la mise en place de la filière mobilier, l'ensemble de ces déchets va être détourné des bennes bois et tout-venant. À l'exception du bois, qui était déjà recyclé en bois aggloméré, les déchets détournés

du tout-venant vont connaître une nouvelle filière de recyclage ou de valorisation, alors qu'auparavant ils étaient enfouis au centre de stockage des déchets non dangereux (ISDND) à La Poëvinière. Le recyclage des matelas sera pris en charge par l'entreprise Recyc-Matelas de Mortagne-sur-Sèvre. »

En 2012, les 15 déchetteries du Sirdomdi ont collecté 4 018 tonnes de tout-venant, soit 43,42 kg par habitant et par an ; 2 067,72 tonnes

de bois, soit 22,34 kg/hab./an, dont 50 % de meubles. Jusqu'à la mise en place de la filière mobilier, le 1^{er} octobre, 50 % du bois déposé dans les bennes était du mobilier, soit 1 034 tonnes par an, et 11 % du tout-venant était du mobilier, soit 442 tonnes par an.

Sirdomdi, Tél. 02 41 71 77 55 ou sirdomdi@paysdesmauges.fr